

SERVICE LÉGISLATIF

700. Administration—Crédit supplémentaire et autorisation à verser, nonobstant la Loi sur le service civil, une gratification de \$1,000 à M. R. Warren James pour services rendus au Comité spécial d'enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi, \$27,200.

M. Herridge: Le présent crédit a trait à l'administration générale du Sénat. Dans le détail des affectations, à la page 20, on trouve un poste assez curieux:

Transport du courrier entre le Sénat et le bureau de poste de la ville: session, \$5 par jour; intersession, \$50 par mois, \$200.

Le ministre dirait-il au comité où se trouve ce bureau de poste et nous dirait-il comment le régime fonctionne?

L'hon. M. Fleming: Cette somme de \$200 a trait à un service de camionnage qui coûte \$50 par mois pendant l'intersession et \$5 par jour pendant la session. Ce crédit s'impose, parce que la période d'emploi au taux supérieur a été plus longue au cours de la présente année financière.

M. Herridge: Ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi cela est nécessaire pour le bureau de poste du Sénat, alors qu'il n'y a pas de crédit semblable pour la Chambre des communes.

L'hon. M. Fleming: Non; il s'agit du transport du courrier entre le terminus postal et le Sénat. Autrement dit, il s'agit de transporter le courrier du terminus postal au bureau de poste du Sénat, en bas.

M. Herridge: Je n'ai jamais vu un crédit semblable pour transporter le courrier du terminus postal au bureau de poste de la Chambre des communes. Pourquoi?

L'hon. M. Fleming: La Chambre des communes possède deux camions, dont l'un est en bon état et l'autre en très mauvais état.

M. Herridge: La Chambre des communes s'acquitte elle-même de ce travail par l'entremise de ses propres employés qui transportent le courrier. Dans l'autre cas, d'autres dispositions ont été prises. Cela m'apparaît plutôt étrange.

M. Pallett: La Chambre des communes transporte toujours le courrier, de toute façon.

M. Herridge: Pourquoi faut-il avoir deux méthodes de transporter le courrier du terminus postal au Parlement, l'une pour le Sénat et l'autre pour la Chambre des communes? Pourquoi un seul véhicule ne peut-il s'acquitter du travail des deux?

L'hon. M. Fleming: L'honorable député n'ignore pas que les deux Chambres du Parlement sont très jalouses de leur indépendance respective. Ils désirent de services à peu

près distincts dans cet immeuble. Les bureaux de poste des deux Chambres sont distincts, du moins en ce sens qu'ils sont séparés l'un de l'autre et, comme l'honorable député le sait, il y a d'autres services que les deux Chambres préfèrent faire fonctionner indépendamment l'un de l'autre. Il existe une certaine collaboration, il va sans dire, mais je ne crois pas que l'honorable député désire que la Chambre sacrifie une part de son indépendance à l'égard de ses propres services, en faveur de l'autre endroit; je dois ajouter d'ailleurs que, dans l'autre endroit, on éprouve à peu près le même sentiment à l'égard des services qui relèvent de là.

M. Herridge: Tout ce que je veux dire, c'est que je ne vois pas comment les sénateurs pourraient perdre de leur dignité en faisant transporter leur courrier dans un camion de la Chambre des communes. Si, au lieu d'avoir deux véhicules qui font le travail qu'un seul pourrait faire, nous évitions des dépenses inutiles.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

Généralités—

704. Projet du plateau continental dans les régions polaires—Crédit supplémentaire, \$89,940.

M. Herridge: Le ministre pourrait-il nous expliquer en quoi consiste ce poste, c'est-à-dire le Projet du plateau continental dans les régions polaires, de \$89,940? Est-ce là un autre programme de travaux d'hiver?

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur le président, bien qu'une partie des travaux prévus ici s'effectue dans l'Arctique. Il s'agit d'un crédit supplémentaire visant à faire progresser le programme du ministère des Mines et des Relevés techniques, relatif au projet du plateau continental dans les régions polaires. Ce projet a déjà été expliqué à la Chambre et les honorable député savent sûrement de quoi il s'agit. Le principal élément de ce montant de \$89,940 est un poste de \$78,381 destiné au matériel et aux approvisionnements. Ce montant supplémentaire est requis pour fins d'approvisionnement en essence et en pétrole destinés à l'aviation, au montant de \$72,000, et pour des approvisionnements de campagne, y compris des provisions fraîches qui seront transportées dans l'Arctique au cours de ce mois-ci. Il y a aussi un poste supplémentaire de \$10,959 destiné au nolisement des avions et à la location de matériel, ainsi qu'un petit poste de \$600 en vue de l'achat de carnets de notes et d'une machine à écrire pour utilisation sur place.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions à propos